



Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

Communiqué de presse – 11 mars 2015

## Aides : une semaine noire pour les producteurs bio

En moins d'une semaine, les producteurs bio des Pays de la Loire ont reçu deux très mauvaises nouvelles :

- **Vendredi 06 mars, nous apprenons que les aides au maintien 2014 seraient réduites de 25 % à cause d'une enveloppe insuffisante. En moyenne, c'est un manque à gagner d'un mois de revenu par producteur bio !**
- **Lundi 09 mars : la DRAAF et le Conseil régional confirment que le plafond de la mesure maintien bio serait de 7500 € par ferme à partir de 2015, alors que la demande du réseau CAB s'évalue entre 10 000 et 15 000 €.**

Ces deux nouvelles tombent comme un coup de massue sur les producteurs bio de notre région. Les producteurs bio ne se sentent pas reconnus, alors que la bio est l'excellence de l'agro-écologie défendue par le Ministère, alors que la réduction des pesticides est au cœur du programme ministérielle, alors que le Plan Ambition Bio 2017 vient d'être lancé en Pays de la Loire et alors que la Bio répond intégralement aux services environnementaux et sociaux de l'agriculture. **La CAB continuera à défendre un soutien juste et équitable de l'agriculture biologique, créatrice d'emplois et constituant le modèle agricole demandé par nos concitoyens.**

### Aides maintien 2014 : suppression drastique d'un mois de revenu par producteur

Alors que les agriculteurs attendaient un paiement depuis décembre 2014 qui prévoyait bien le versement des aides sans restriction, le ministère avait annoncé un règlement en date du 5 mars. De nombreux agriculteurs ont reçu un courrier à cette date précisant le montant de leurs aides mais sans paiement. **Deux jours plus tard et sans aucune information, 25 % des aides bio à l'agriculture biologique sont supprimées.** Face à ces contradictions, les agriculteurs biologiques se sentent floués et expriment leur incompréhension et leur colère. Les acteurs de la filière avaient cependant alerté le ministère à plusieurs reprises (en 2010 puis en 2012) sur les risques d'insuffisance budgétaire en fin de période. Malgré nos alertes et simulations, le ministère avait maintenu son chiffrage insuffisant. Résultat : 117 millions d'euros de demandes en 2014 contre 103 millions de budget et une diminution inédite des aides de 25% !

### Aides 2015 à 2020 : une aide à la reconnaissance au rabais

La CAB défend depuis 2 ans les producteurs bio et le développement de la filière dans la nouvelle mouture des aides producteurs 2015-2020. **Les négociations avec le Conseil régional avaient permis de réelles avancées**, avec l'ouverture de l'aide au maintien pour tous et une augmentation de l'enveloppe des aides bio (conversion et maintien). C'est dans cet **esprit de cohérence** que la CAB était la seule organisation agricole à demander un plafonnement de la mesure maintien bio supérieure aux autres mesures agroenvironnementales (MAEC), soit entre 10 000 et 15 000 €. La CAB rappelle que ce plafond assure une **vraie progressivité des mesures**, en positionnant la bio comme l'excellence environnementale. En réduisant ce plafond à 7 500 €, **on va fragiliser certaines exploitations bio avec une déstabilisation des filières** notamment en viande, lait, céréales et protéagineux. Nous rappelons également que nos voisins bretons ont décidé de ne pas plafonner la mesure maintien bio et qu'en Poitou-Charentes, un plafond de 20 000 € est proposé. **Cette différence de traitement** va vite se faire sentir dans la dynamique de développement en défaveur de notre région.

**Ces deux nouvelles concomitantes génèrent la colère des producteurs bio. La CAB et les groupements bio départementaux appellent donc à une mobilisation agricole et citoyenne le mardi 17 mars 2015 à 11h00 devant les locaux de la DRAAF à Nantes, avec une interpellation de la Directrice de la DRAAF et du Président de la commission économique du Conseil régional. La CAB Pays de la Loire espère que le Conseil régional et le Ministre de l'agriculture pourront revoir leur décision afin de trouver une solution cohérente et acceptable pour l'intérêt général de la région.**

#### CONTACTS PRESSE (Administrateurs)

- 44 : Philippe CAILLAUD (06-16-57-32-99)
- 49 : Philippe JAUNET (06-33-36-47-71)
- 53 : Eric GUIHÉRY (06-76-60-03-90)
- 85 : François VRIGNAUD (06-99-45-63-54)
- 72 : Olivier CORDEAU (06-48-03-22-48)

---

### Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 F : 02-41-18-61-41

M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr